



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

25 FEVRIER 2019 – 18 H 00

COMPTÉ-RENDU

Présent(e)s :

M. Alain CASONI – M. Bernard REISS – Mme Martine CHILLOTTI – M. Emmanuel MITTAUT – Mme Geneviève TRELAT – Mme Myriam NARCISI – M. Tsamime BABA-AHMED – M. Pierrick SPIZAK – Mme Maria-Theresa CACIC – Mme Marie-Ange COUGOUILLE – M. Sandro DI GIROLAMO (à compter du point n° 11) – Mme Murielle FIORUCCI-COMPAGNONE – M. Robert LOTTERIE – M. Rosario TESTA – M. Bernard COVAREL – M. Bernard NEY – Mme Edith ANCIAUX – Mme Loredana DI LUIGI – M. Frédéric DE BERNARDINIS (jusqu'au point n° 12) – M. César TULLII (jusqu'au point n° 12)

Excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Antonia PEIREIRA DA ROCHA par M. Alain CASONI
Mme Emilie STEINER par Mme Martine CHILLOTTI
Mme Laura RAGUGINI par M. Bernard NEY
M. Sandro DI GIROLAMO par M. Bernard REISS (jusqu'au point n° 10)
M. Jean-Pierre NOWACKI par Mme Marie-Ange COUGOUILLE
M. Richard CASINELLI par Mme Thérèse CACIC
Mme Nicole GALLINELLA par M. Robert LOTTERIE
Mme Cathy SARDELLI par Mme Loredana DI LUIGI
M. Bruno GUILLOTIN par Mme Edith ANCIAUX

Excusés :

M. Guillaume PETITCLAIR
M. César TULLII (à compter du point n° 13)
M. Frédéric DE BERNARDINIS (à compter du point n° 13)

Secrétaire de séance :

Mme Marie-Ange COUGOUILLE

SECRETARIE DE SÉANCE

Mme Marie-Ange COUGOUILLE, Conseillère Municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JANVIER 2019

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 janvier 2019 est adopté à l'unanimité.

Le Maire certifie avoir affiché ledit compte rendu.

COMMISSION URBANISME – AMÉNAGEMENT – TRANSPORT

1 – CESSION D'EMPRISES DE TERRAIN COMMUNAL RUE ALBERT 1^{ER} (3.2 ALIÉNATIONS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE de vendre les parcelles communales cadastrées AE n°1020 a et b, AE n°957 et emprises d'un ancien chemin de Helberberg déclassé, sises rue Albert 1^{er} à 54190 VILLERUPT, pour des contenances à délimiter, à

VILLERUPT, au prix et conditions suivantes :

- Parcelle AE n°1020 a et b au prix de 6.45 € hors droits et taxes le mètre carré,
- Parcelle AE n°957 et emprises de l'ancien chemin déclassé, DP n°957 au prix de 82.47 € hors droits et taxes le mètre carré,

AUTORISE le Maire à signer les documents liés à la vente et le procès-verbal d'arpentage du géomètre,

DIT que les acquéreurs prendront à leur charge tous les frais et taxes de la vente, ainsi que les frais de géomètre,

DEMANDE à Maître LEZER, notaire à VILLERUPT, de représenter les intérêts de la Commune.

COMMISSION SPORTS – LOISIRS

2 – CONVENTION PLURIANNUELLE DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES MUNICIPALES AU COLLÈGE THÉODORE MONOD (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle de mise à disposition des installations sportives municipales au collège Théodore MONOD annexée au rapport du Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit document.

COMMISSION ENSEIGNEMENT – ENFANCE

3 – SUBVENTIONS « CAISSE DE VOYAGES » – ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes pour la "Caisse de Voyages" des groupes scolaires :

- Ecole POINCARE	:	143 élèves	:	590.59 €
- Ecole FERRY	:	164 élèves	:	677.32 €
- Ecole LANGEVIN	:	202 élèves	:	834.26 €
- Ecole JOLIOT-CURIE	:	325 élèves	:	1 342.25 €
- Ecole BARA	:	<u>100 élèves</u>	:	<u>413.00 €</u>
Total	:	934 élèves	:	3 857,42 €

4 – PRISE EN CHARGE « FRAIS POSTAUX » – ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'attribuer pour frais postaux aux groupes scolaires, à hauteur de 1,72 € par élève, pour l'année scolaire 2018/2019 les sommes suivantes :

- Ecole R. POINCARE	:	143 élèves	:	245.96 €
---------------------	---	------------	---	----------

- Ecole J. FERRY	:	164 élèves	:	282.08 €
- Ecole P. LANGEVIN	:	202 élèves	:	347.44 €
- Ecole JOLIOT-CURIE	:	325 élèves	:	559.00 €
- Ecole J. BARA	:	100 élèves	:	172.00 €
Total	:	934 élèves	:	1 606.48 €

5 – FOURNITURES ET MANUELS SCOLAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'attribuer les crédits suivants pour l'acquisition de fournitures et manuels scolaires:

- École BARA : 2 146,00€
Maternelle : 21.46€ x 100 élèves
- École FERRY : 4 657.60 €
Primaire : 28.40 € x 164 élèves
- École POINCARE : 3 783.60€
Primaire : 28.40 € x 103 élèves = 2 925.20 €
Maternelle : 21.46 € X 40 élèves = 858.40 €
- École LANGEVIN : 5 209.36 €
Primaire : 28.40 € x 126 élèves = 3 578.40 €
Maternelle : 21.46 € x 76 élèves = 1 630.96 €
- École JOLIOT-CURIE : 8 466.60 €
Primaire : 28.40 € x 215 élèves = 6 106.00 €
Maternelle : 21.46 € x 110 élèves = 2 360.60 €

TOTAL ÉCOLES Primaires : 17 267.20 €
TOTAL ÉCOLES Maternelles : 6 995.96 €
TOTAL GÉNÉRAL : 24 263.16 €

6 – BONS D'ACHAT POUR LES ENFANTS DOMICILIÉS A VILLERUPT INSCRITS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SECONDAIRES DE VILLERUPT OU DES COMMUNES EXTÉRIEURES / ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019 (8.1 ENSEIGNEMENT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'attribuer :

Un bon d'achat d'une valeur de 38,70€ éligible jusqu'à 921,00 € (Quotient familial maximum) pour les collégiens,

Un bon d'achat d'une valeur de 44€ éligible jusqu'à 921,00 € (Quotient familial maximum) pour les lycéens.

Ces bons sont à utiliser dans les commerces de Villerupt.

COMMISSION TRAVAUX – COMMERCE ET ARTISANAT

7 – INDEMNITÉ DE SINISTRE (7.10 FINANCES LOCALES / DIVERS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

LC_26/02/2019

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le règlement de la somme suivante :

2 420 € correspondant à l'indemnité fixée par les experts suite à un sinistre en date du 19 février 2018 - glissement d'un terrain communal cadastré AE n° 610 sur une propriété privée appartenant à

Ladite somme de 2 420 € TTC (deux mille quatre cent vingt euros) sera versée au moyen d'un mandat administratif au profit de

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2019 compte 678.

8 – DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU SIVOM DE L'ALZETTE PROGRAMME 2019 – CITÉ FRONTIÈRE (1. COMMANDE PUBLIQUE / 1.3 CONVENTIONS DE MANDAT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à signer cette convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage relative aux travaux d'assainissement Cité Frontière, à Villerupt.

S'ENGAGE à financer la part non subventionnée des travaux estimés à environ 137 158 € HT (soit 48,2 %) pour cette opération.

DIT que les crédits seront inscrits au budget assainissement – compte 238/1.

9 – DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU SIVOM DE L'ALZETTE PROGRAMME 2019 – CITÉS DE LA GOULOTTE ET DE MULHOUSE (1. COMMANDE PUBLIQUE / 1.3 CONVENTIONS DE MANDAT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE le Maire à signer cette convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage relative aux travaux d'assainissement Cité de la Goulotte et Cité de Mulhouse, à Villerupt.

S'ENGAGE à financer la part non subventionnée des travaux estimés à environ 173 361 € HT (soit 48,2 %) pour cette opération.

DIT que les crédits seront inscrits au budget assainissement – compte 238/1.

10 – SEMIV – DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS (5.3 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme) – 6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

Désigne M. Rosario TESTA pour siéger au Conseil d'Administration de la SEMIV,

Désigne Mme Maria-Theresa CACIC pour siéger à l'Assemblée Générale de la SEMIV.

11 – ZAC DE CANTEBONNE – PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS CONVENTION DE FINANCEMENT (7.6.2 FINANCES LOCALES / CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES / CONTRIBUTIONS VERSÉES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme) – 6 voix Contre (Ensemble pour agir 2014),

APPROUVE le programme des équipements publics de la ZAC de Cantebonne,

APPROUVE les termes de la convention de financement des équipements publics de la ZAC de Cantebonne entre l'EPA Alzette Belval et la Ville de Villerupt,

AUTORISE le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,

AUTORISE le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

12 – PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL GENS DU VOYAGE 2019-2024 (8.5 DOMAINE DE COMPÉTENCE PAR THÈME / POLITIQUE DE LA VILLE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

ÉMET un avis favorable sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2019-2024 annexé à la présente délibération.

13 – S.M.I.V.U. FOURRIÈRE DU JOLIBOIS ADHÉSION DES COMMUNES DE VECKRING ET VALMESTROFF (8.5 DOMAINES DE COMPÉTENCE PAR THÈMES / POLITIQUE DE LA VILLE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 22 voix Contre (Solidarités et dynamisme) – 4 Abstentions (Ensemble pour agir 2014)

REFUSE les adhésions des communes de VECKRING et VALMESTROFF au sein du SMIVU FOURRIÈRE DU JOLIBOIS.

SMIVU FOURRIÈRE DU JOLIBOIS – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

En application de l'article L-5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du rapport retraçant l'activité du S.M.I.V.U Fourrière du Jolibois pour l'année 2017.

Ce rapport est disponible au Secrétariat Général. Le cas échéant, une copie pourra être transmise.

RECOURS A L'EMPRUNT 2018 (7.3.1 FINANCES LOCALES / EMPRUNTS)

Les membres du Conseil Municipal sont informés du montant du recours à l'emprunt 2018, conformément aux délibérations du 13 avril 2018.

14 – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2019 (7.1 FINANCES LOCALES / DÉCISIONS BUDGÉTAIRES)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

- PREND ACTE de la tenue du Débat qui s'est tenu à l'appui du Rapport d'Orientation Budgétaire 2019,

- DIT QUE :

- le présent document sera transmis à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays-Haut Val d'Alzette,

- le présent rapport sera également mis à disposition du public et publié sur le site internet de la commune de Villerupt.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 10.

Marie-Ange COUGUILLE,
Secrétaire de séance.

LC_26/02/2019



Alain CASONI,
Maire.